

Le  
**BIPE**  
50<sup>a</sup> ans

## Le pouvoir d'achat effectif du consommateur

Méthodologie

©BIPE 2010

BIPE

« Le BIPE conserve l'entière propriété intellectuelle des documents produits par lui. L'utilisation de ce rapport est concédée uniquement et exclusivement à son acquéreur. Le BIPE est seul titulaire de l'ensemble des droits de reproduction, traduction, présentation, publication, diffusion, illustration, adaptation, édition, réédition et exploitation de ce rapport dans sa version originale et/ou toute autre version, sur tout support et pour tout territoire. Ce rapport est destiné exclusivement à l'usage interne de l'utilisateur et à usage d'information. La diffusion de toute information contenue dans ce rapport porterait un tort important à ses autres acquéreurs, à la communauté des adhérents ou clients du BIPE et au BIPE lui-même. Les acquéreurs s'interdisent en conséquence toute reproduction intégrale ou partielle de ce document et toute divulgation à l'extérieur de leur entreprise, que ce soit à titre payant ou gracieux. Le BIPE ne saurait être tenu responsable de toute erreur, oubli et autre résultat tiré de l'utilisation de ce rapport et/ou de toute exploitation des informations contenues dans ce rapport. »

## Sommaire

A. QU'EST-CE QUE LE POUVOIR D'ACHAT ?.....	4
B. LE POUVOIR D'ACHAT DE L'INSEE.....	4
C. LE POUVOIR D'ACHAT EFFECTIF DU CONSOMMATEUR.....	5
1. Le calcul du revenu « libéré ».....	6
2. Le revenu libéré à prix constants : le pouvoir d'achat « libéré » des ménages .....	8
3. Le pouvoir d'achat effectif du consommateur .....	9
4. L'évolution du pouvoir d'achat effectif.....	10
D. LE POUVOIR D'ACHAT EFFECTIF PAR TYPE DE FOYER .....	11

## A. Qu'est-ce que le pouvoir d'achat ?

Le **pouvoir d'achat** mesure la capacité de dépenser des ménages. Il est lié aux revenus des ménages et aux prix de leurs dépenses, et se mesure en euros.

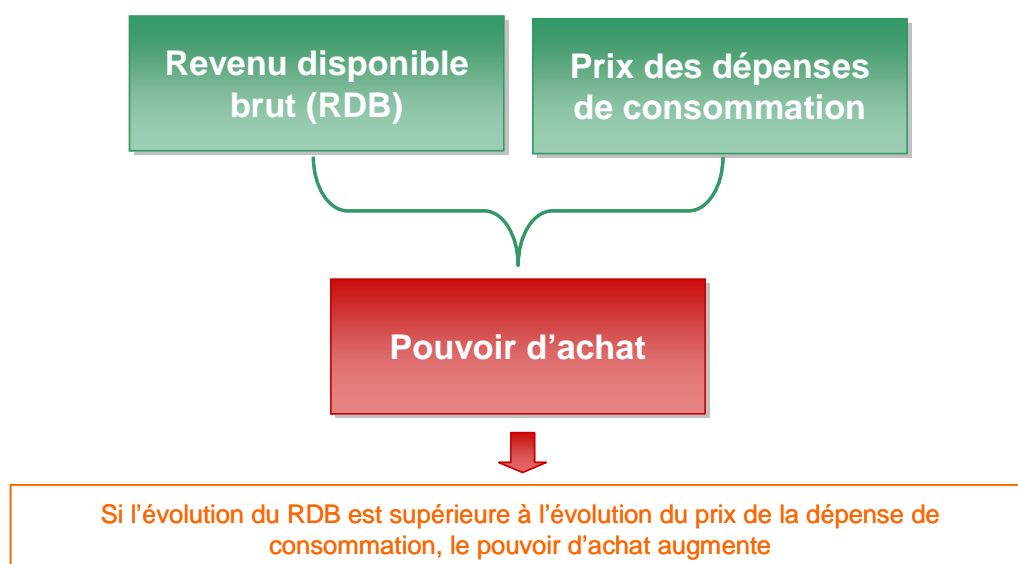
Il s'exprime souvent en termes d'évolution annuelle (en %). L'évolution du pouvoir d'achat estime l'amélioration ou la détérioration de cette capacité à pouvoir acheter des biens et des services ou à épargner. Elle se mesure « en termes réels » c'est-à-dire net d'inflation et après prise en compte de la structure de dépenses des ménages.

## B. Le pouvoir d'achat de l'INSEE

Responsable de la publication des comptes de la Nation, l'INSEE fournit des informations sur la situation économique de la France.

L'indicateur de pouvoir d'achat calculé par l'INSEE et généralement repris par la presse, est le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages**. Le revenu disponible brut est égal à la somme des revenus d'activité, des revenus du patrimoine (loyers perçus et loyers imputés, intérêts sur les comptes, rendements des placements, etc.), et des prestations sociales versées à l'ensemble des ménages (notamment, les allocations de chômage et autres transferts sociaux), moins les impôts et les prélèvements sociaux. Le revenu disponible brut ainsi calculé est ensuite divisé par le « déflateur » des prix à la consommation.

### *La mesure du pouvoir d'achat par l'INSEE*



## C. Le pouvoir d'achat effectif du consommateur

L'indicateur calculé usuellement par l'INSEE, ne permet pas de rendre compte de l'évolution de pouvoir d'achat telle qu'elle est perçue par les ménages, et ce pour au moins deux raisons :

- certaines dépenses sont perçues comme « subies » : ce sont des postes de dépenses pour lesquels la capacité d'arbitrage des ménages est réduite, que ce soit en termes de choix et/ou de prix. Or l'indicateur de l'INSEE les considère exactement comme les autres postes de dépenses.
- les ménages raisonnent moins en pouvoir d'achat *des ménages* qu'en pouvoir d'achat *par ménage*, dont l'évolution est toujours inférieure à celle des ménages compte-tenu de la croissance de la population française. En outre, l'appréciation du pouvoir d'achat doit prendre en compte en plus du nombre de ménages, la composition des ménages.

C'est pourquoi E.Leclerc et le BIPE ont défini un nouvel indicateur en 2004, appelé **pouvoir d'achat effectif du consommateur**.

Le **pouvoir d'achat effectif du consommateur** mesure le pouvoir d'achat dont disposent les ménages après s'être acquittés des dépenses « contraintes », non compressibles à court terme. *Cette approche consiste à considérer ces charges contraintes, non pas comme des dépenses de consommation mais comme des déductions de revenus.* En effet, ces dépenses contraintes amputent la capacité des ménages à pouvoir librement choisir ce qu'ils vont faire de leur revenu.

Le pouvoir d'achat effectif du consommateur se calcule en trois étapes, décrites plus loin :

1. calcul du **revenu libéré des ménages**, ou revenu disponible brut net de charges contraintes ;
2. estimation du **revenu libéré à prix constants**, pour prendre en compte l'effet de l'inflation ;
3. calcul du **pouvoir d'achat effectif du consommateur** prenant en compte le nombre et de la composition des ménages.

Depuis 2008, l'INSEE a développé une approche complémentaire de mesure du pouvoir d'achat: **le pouvoir d'achat "arbitrable"**. Cette approche repose sur la notion de dépenses « pré-engagées », dépenses qui sont réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Pour ce nouvel indicateur, l'évolution du pouvoir d'achat n'est plus calculée à partir de l'évolution du revenu disponible brut mais à partir de l'évolution du revenu dit « arbitrage » c'est-à-dire après déduction des dépenses pré-engagées. Cet indicateur est décliné ensuite par personne, par ménage ou encore par unité de consommation.

Cette nouvelle mesure reprend donc les mêmes principes que l'indicateur de pouvoir d'achat effectif créé par E.Leclerc en 2004, qui avait créé le revenu libéré correspondant au revenu disponible après déduction des charges contraintes.

Aujourd'hui la différence entre le pouvoir d'achat effectif de E.Leclerc et le pouvoir d'achat « arbitrage » de l'INSEE ne réside que dans la divergence entre les postes de dépenses considérés comme contraints d'une part (E.Leclerc) et pré-engagés d'autre part (INSEE).

Dépenses contraintes (Indicateur E.Leclerc)	Dépenses pré-engagées (Indicateur INSEE)
Loyers (dont loyers imputés)	Loyers (dont loyers imputés)
Charges de logement (électricité, gaz, eau...)	Charges de logement (électricité, gaz, eau...)
Assurances obligatoires (santé, auto, habitation...)	Assurances obligatoires (santé, auto, habitation...)
	Réparation et entretien courants de logements
Services de télécommunications	Services de télécommunications
Services de télévision	Services de télévision
	Cantines
	Services financiers
Abonnement de transports collectifs	
Remboursement de crédit habitat et à la consommation	

## 1. Le calcul du revenu « libéré »

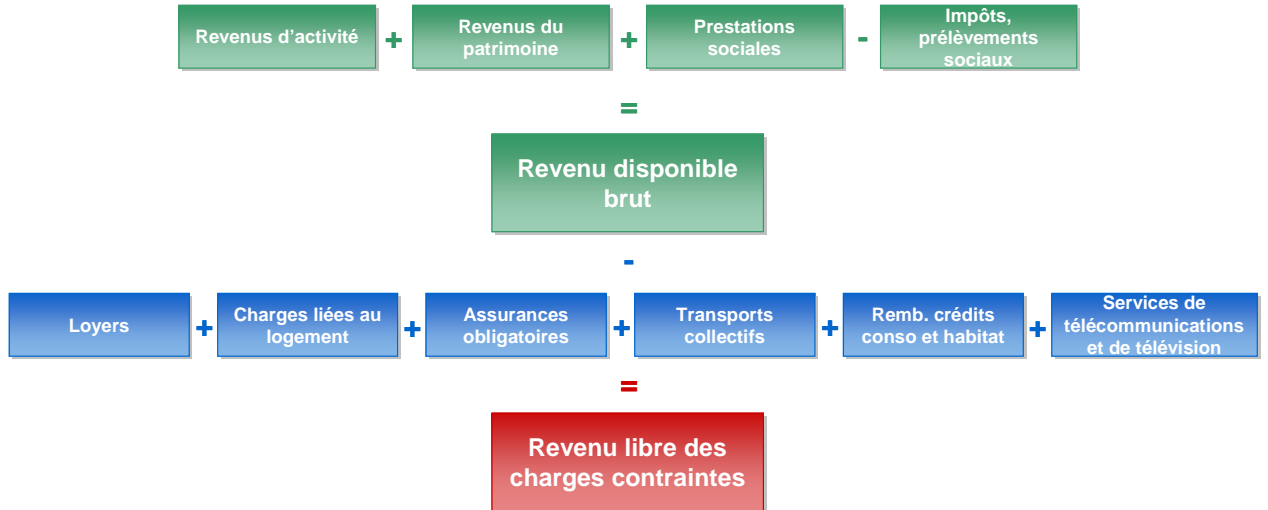
Première étape du calcul du pouvoir d'achat effectif du consommateur, le calcul du revenu libéré a pour objectif d'estimer le revenu total des ménages après paiement de toutes les **dépenses « contraintes »** incompressibles à court terme.

La notion de **dépenses « contraintes »** n'est pas inconnue de la comptabilité nationale. En effet, le revenu des ménages utilisé par les comptes nationaux - le revenu « disponible » - est égal à l'ensemble des revenus perçus diminué de dépenses déjà considérées comme « obligatoires » : les impôts payés au titre du revenu ou du patrimoine, et l'ensemble des cotisations sociales. Passer de « l'obligation » à la « contrainte » n'est donc pas illégitime si l'on veut mesurer cette partie du revenu sur laquelle les ménages gardent un pouvoir d'arbitrage. La « contrainte » peut résulter du caractère réglementaire ou contractuel de la dépense : si cette dépense n'est pas réalisée, soit on enfreint la réglementation (c'est le cas pour les assurances obligatoires concernant, par exemple, l'automobile et le logement), soit on rompt un contrat (il s'agit des remboursements d'emprunts auxquels on s'est engagé, mais aussi du paiement des loyers). La dépense peut aussi être considérée comme « contrainte » parce qu'elle est étroitement liée à l'activité (c'est le cas des dépenses de transport collectif pour se rendre sur le lieu de travail). D'une manière générale, les « dépenses contraintes » représentent les dépenses dont la réduction à court terme entraînerait un coût supplémentaire ou constituerait une infraction : déménager coûte cher, des pénalités s'appliquent en cas de non remboursement des engagements de crédits, le paiement de certaines assurances est obligatoire, les abonnements de transports sont non-remboursables même s'ils ne sont pas conduits à leur terme, etc.

En plus des impôts et des cotisations sociales, on est donc fondé, pour se rapprocher de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur pouvoir d'achat, à soustraire de leur revenu les dépenses « contraintes » que sont les loyers (réellement payés, mais aussi les loyers fictifs), les remboursements de crédits (hors paiements d'intérêts, ceux-ci étant déjà déduits des revenus du patrimoine) les charges liées au logement (eau, gaz, électricité,...), les charges d'assurances obligatoires (auto, habitation) et les frais de transport collectifs.

On obtient ainsi un indicateur de revenu « libre de charges contraintes », appelé **revenu « libéré »**. Cet indicateur mesure l'ensemble des ressources effectivement mobilisables pour la consommation ou l'épargne, donc les moyens sur lesquelles le consommateur peut effectivement arbitrer.

## Le revenu « libéré » des ménages, ou revenu libre de charges contraintes



En moyenne, les charges contraintes représentent environ 35% du revenu disponible brut. Le poste de dépenses le plus important est les loyers (16% du revenu disponible brut). Le revenu libre de charges contraintes - aussi appelé revenu « libéré » ne représente donc que trois quarts du revenu disponible brut des ménages.

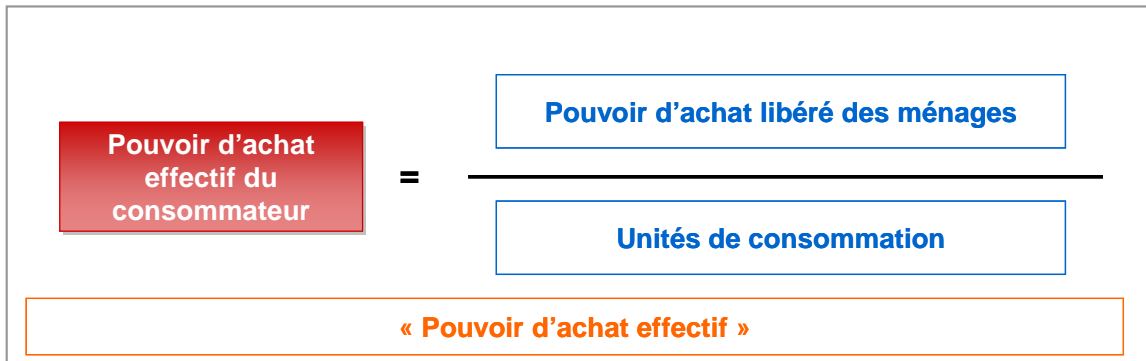
## 2. Le revenu libéré à prix constants : le pouvoir d'achat « libéré » des ménages

$$\text{Pouvoir d'achat « libéré » des ménages} = \frac{\text{Revenu « libéré » des ménages}}{\text{Prix de la consommation « libérée » des ménages}}$$

La deuxième étape du calcul du pouvoir d'achat effectif du consommateur consiste à estimer le revenu libéré des ménages à prix constants, c'est-à-dire net des hausses des prix des biens et services achetés par les ménages.

L'indice de prix utilisé pour déflater le revenu libéré est le prix des dépenses de consommation « libérée » des ménages, c'est-à-dire les dépenses de consommation auxquelles on a déduit les dépenses contraintes. Cet indice constitue une mesure du pouvoir d'achat « libéré » des ménages.

### 3. Le pouvoir d'achat effectif du consommateur



La troisième étape du calcul du pouvoir d'achat effectif du consommateur consiste à corriger le pouvoir d'achat libéré des ménages en tenant compte du *nombre* et de la *composition* des ménages.

- Le nombre de ménages augmente d'année en année : la croissance des revenus doit donc se répartir sur un nombre croissant de ménages.
- La composition des ménages évolue et cela influe sur leur pouvoir d'achat. En effet, lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier toutes les dépenses (par exemple : le réfrigérateur, le loyer, le mobilier, ...) par le nombre de personnes.

C'est pourquoi on raisonne classiquement en économie, non pas sur le nombre d'individus du ménage mais sur un nombre dit d'Unités de Consommation (UC), défini de la façon suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 Unité de Consommation (UC) ;
- chacune des autres personnes du ménage âgées de 14 ans ou plus, compte pour 0,5 UC ;
- chacun des enfants du ménage de moins de 14 ans, compte pour 0,3 UC.

Ce système revient donc à attribuer un poids à chaque membre du ménage en fonction de sa situation dans le ménage et de son âge.

La division du pouvoir d'achat libéré des ménages par le nombre d'unités de consommation permet ainsi de mesurer le pouvoir d'achat « effectif » du consommateur.

#### 4. L'évolution du pouvoir d'achat effectif

Entre 2001 et 2008, le pouvoir d'achat effectif du consommateur a augmenté la plupart du temps plus lentement que le pouvoir d'achat de l'INSEE ou que le pouvoir d'achat par unité de consommation de l'INSEE.

→ La différence positive entre l'évolution du pouvoir d'achat de l'INSEE et celle du pouvoir d'achat par unité de consommation de l'INSEE s'explique par la hausse continue sur la période du nombre de foyers et par l'évolution de leur composition.

→ La différence positive sur la période entre l'évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation de l'INSEE et celle du pouvoir d'achat effectif (par unité de consommation) s'explique par une croissance des dépenses contraintes, incompressibles, supérieure à celle des revenus.

#### Comparaison de différents indicateurs de pouvoir d'achat

Evolution annuelle, en %

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Pouvoir d'achat effectif du consommateur - E.Leclerc / BIPE	1.8	3.1	-1.1	1.2	-0.7	0.3	2.5	0.3	0.2
Pouvoir d'achat des ménages - INSEE	3.4	3.6	0.8	2.6	1.6	2.6	3.1	0.4	1.6
Pouvoir d'achat par unité de consommation - INSEE	2.6	2.8	0.1	1.8	0.8	1.9	2.4	-0.4	0.8
Pouvoir d'achat arbitrage par unité de consommation - INSEE	2.4	3.0	-0.7	1.7	0.5	2.2	3.2	-1.1	0.9

Source : BIPE, d'après données INSEE

## D. Le pouvoir d'achat effectif par type de foyer

Le pouvoir d'achat effectif du consommateur est une *moyenne nationale* et de ce fait, ne permet pas de rendre compte de la diversité des situations entre ménages. En effet, les situations familiales varient et les revenus et les dépenses n'augmentent pas de manière homogène pour tous les foyers. C'est pourquoi il est intéressant de fournir en plus des estimations de ce pouvoir d'achat effectif selon différents types déterminés de foyer.

Le BIPE a donc défini plusieurs catégories de foyer caractérisées par le statut professionnel (actif, inactif ou retraité) de leurs membres, par la composition du foyer et par le statut d'occupation du logement (propriétaire, accédant à la propriété ou locataire).

Notons que l'intitulé « propriétaire » s'applique exclusivement aux familles ayant terminé de payer leur logement. Les propriétaires accédant à la propriété – donc ayant des encours de crédit habitat - sont appelés « accédants ».

Les estimations par catégorie de foyer s'appuient :

- sur une hypothèse d'évolution homogène de chaque catégorie de revenus et de dépenses des foyers, mais tiennent compte de la structure spécifique des revenus et des dépenses de chaque catégorie (observée sur la base de l'enquête Budget des Familles 2000 de l'INSEE) ;
- sur un prix des dépenses de consommation libérée (hors dépenses contraintes) spécifique, calculé en fonction de la structure spécifique des dépenses de chacune des catégories de foyer.

En ventilant ainsi par catégorie de foyer, on observe des évolutions assez contrastées de pouvoir d'achat effectif entre ménages. Ces divergences selon le type de foyer s'expliquent :

- par les fortes différences de composition des revenus ;
- par le poids très variable des dépenses contraintes dans le budget ;
- par les spécificités de la structure de consommation rendant les ménages plus ou moins sensibles aux inflations.